

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 597**2 juin 2003****SOMMAIRE**

Achem S.A., Luxembourg	28656	International Asset Management S.A., Luxembourg	28614
Advisors S.A.H., Luxembourg	28644	Interspar Verwaltungsgesellschaft S.A., Interspar Société de Gestion S.A., Interspar Management Company S.A., Luxembourg	28613
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D.) S.A., Luxembourg	28624	Interspar Verwaltungsgesellschaft S.A., Interspar Société de Gestion S.A., Interspar Management Company S.A., Luxembourg	28613
Alice Holding S.A., Luxembourg	28646	Interstek S.A.H., Luxembourg	28644
Aramis Participations S.A.H., Luxembourg	28622	Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg	28610
Aramis Participations S.A.H., Luxembourg	28624	Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg	28610
Arcalia International Sicav, Luxembourg	28653	J.C. Investment S.A., Luxembourg	28653
Arrowfield S.A., Luxembourg	28645	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	28648
Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A., Luxembourg	28649	Katoen Natie Benelux S.A., Luxembourg	28635
Azulux S.A., Luxembourg	28650	Kaupthing Fund	28614
B.D.S. S.A., Business Development Services S.A., Luxembourg	28653	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	28654
Belluna S.A., Luxembourg	28644	3 M Consult S.C.I., Differdange	28615
Blackacre Denco, S.à r.l., Luxembourg	28618	Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg	28622
Blackacre Denco, S.à r.l., Luxembourg	28621	Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg	28622
Blue Chip Selection, Sicav, Luxembourg	28652	Metalconcept S.A., Luxembourg	28633
C.T.B.R. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	28649	Mousler Développement, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28626
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg	28655	MPF Two Limited, Luxembourg	28625
Carins S.A., Luxembourg	28646	MSCI World Active Open	28648
D.R.M. Investments S.A., Luxembourg	28625	Nacaza S.A.H., Luxembourg	28618
DFL S.A.H., Luxembourg	28635	Nacaza S.A.H., Luxembourg	28618
Dharma Investment S.A., Luxembourg	28650	Nationwide Global Funds, Sicav, Luxembourg	28656
Dot Com Consulting S.A., Luxembourg	28643	Natural Pharmaceutical Products Holding S.A., Luxembourg	28636
Drivers Academy Holding S.A., Luxembourg	28621	Natural Pharmaceutical Products Holding S.A., Luxembourg	28636
Drivers Academy Holding S.A., Luxembourg	28621	Noe Participations S.A., Luxembourg	28649
E.F.I. Euro Finance Investments Holding S.A., Luxembourg	28654	Nora International Limited S.A., Luxembourg	28638
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	28639	Oldex S.A., Luxembourg	28656
European Service Holding S.A., Luxembourg	28646	Pauillac S.A.H., Luxembourg	28645
Fevag S.A.H., Luxembourg	28646	Pconnect, S.à r.l., Ettelbruck	28631
Fimaco S.A.H., Luxembourg	28651	Peintures Heiles, S.à r.l., Luxembourg	28627
Gadus Europe, S.à r.l., Luxembourg	28647	Pergame S.A.H., Luxembourg	28654
Grandros S.A.H., Luxembourg	28628	Pomor Europe, S.à r.l., Luxembourg	28647
Hellaby S.A., Luxembourg	28639	Prefin S.A.H., Luxembourg	28645
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen	28648		
IMG International Media Group S.A.H., Luxembourg	28647		
Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange	28651		

Priapeium S.A., Luxembourg	28649	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	28643
Primet (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	28645	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	28643
Reachim S.A., Münsbach	28611	Tadorne S.A., Luxembourg	28651
Reachim S.A., Münsbach	28612	Texaco Luxembourg S.A., Luxembourg	28635
Rohl Immo, S.à r.l., Ettelbruck	28636	Timken Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28630
SelvaFinance AG, Luxembourg	28644	Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28629
Seventer S.A., Luxembourg	28611	Tower Management Company S.A., Luxembourg	28614
Silvere Holding S.A., Luxembourg	28652	Tower Management Company S.A., Luxembourg	28615
Small Cap Investment Holding S.A., Luxembourg	28654	Varama Investment S.A., Luxembourg	28650
Socgen International Sicav, Luxembourg	28651		
Socotel S.A.H., Luxembourg	28626		

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.240.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 avril 2003, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 6 mai 2003, référence LSO-AE00887, que:

Les mandats des Administrateurs suivants sont renouvelés pour la période d'une année.

- Monsieur Gérard Binet, né le 30 avril 1953 à Saint-Louis, Sénégal, demeurant au 19, route de la Passerelle, F-78110 Le Vésinet, France;

- Monsieur Patrice Crochet, né le 23 août 1953 à Aix en Provence, France, demeurant au 34, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Pierre de Villeneuve, né le 26 août 1948 à Chambéry, France, demeurant au 5A, rue Quinault, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France;

- Monsieur Christian Volle, né le 3 décembre 1948 à Avignon, France, demeurant au 19, rue de Lille, F-75007 Paris, France.

Monsieur Christian Morio, né le 9 mai 1949 à Vannes, France, demeurant au 15, rue Labelonye, F-78400 Chatou, France, est nommé en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué de la société INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A. pour la période de six années.

Monsieur Christian Morio disposera à l'égard des tiers, de tous les pouvoirs que la Loi et les Statuts confèrent aux Administrateurs-Délégués et notamment celui d'engager la Société INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.

La Société ERNST & YOUNG S.A. R. C. B 47.771, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommé comme réviseur en remplacement de la Société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (précédemment ANDERSEN S.A.) R. C. B 86.756, avec siège social au 6, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, pour la période d'une année.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

A. Schwachtgen

Notaire

(024296.3/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.240.

—
AFFECTATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2002

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises approuve le bilan et le compte de profits et pertes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter:

- A la réserve légale	21.444,- €
- Au report à nouveau	300,- €
- A la réserve d'impôt sur la fortune	529.900,- €
- A la distribution de dividendes	403.240,- €

Le 28 avril 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00889. – Reçu 14 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024298.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

SEVENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.710.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mai 2003*

Monsieur Angelo de Bernardi, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SEVENTER S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023879.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

REACHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.154.

—
L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REACHIM S.A. établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Mersch en date du 15 décembre 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 78 du 24 mars 1988,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 24 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 14 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27.154.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Stienon, directeur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Anne-Rose Goebel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Coquille, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

- 1.- Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Fixation de la date de la deuxième assemblée générale extraordinaire de liquidation.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société REACHIM S.A., en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Gérard Dardenne, sous-directeur, demeurant à B-6630 Martelange, 1, Drève de la Sapinière, né à Ougree (Belgique) le 12 mars 1967 aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la seconde assemblée générale extraordinaire au 17 avril 2003 à 9.00 heures. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Stienon, A.-R. Goebel, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 avril 2003.

P. Decker.

(019991.3/206/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

REACHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.154.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REACHIM S.A. établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Mersch en date du 15 décembre 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 78 du 24 mars 1988,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 24 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 14 janvier 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 11 avril 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27.154.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Dron, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Coquille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Rapport du Commissaire à la liquidation.

2.- Décharge aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Gérard Dardenne, sous-directeur, demeurant à B-6630 Martelange, 1, Drève de la Sapinière, né à Ougree (Belgique) le 12 mars 1967, et au Commissaire à la liquidation, ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Ac-

tivité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° R. C.S. B 47.771, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur externe de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à CH-1214 Vernier/Genève, 2, chemin de Blandonnet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Dron, N. Krachmanian, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 17CS, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 mai 2003.

P. Decker.

(023192.3/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A.,
INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxemburg B 80.045.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung
der Aktionäre vom 9. April 2003*

Beschlussfassung

Die Generalversammlung bestellt Herrn Klaus Peter Altmeyer, Leiter der Abteilung Revision der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., zum Kommissar, für das Geschäftsjahr 2002.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Schneider / Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021899.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

**INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A.,
INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxemburg B 80.045.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung
der Aktionäre vom 9. April 2003*

Beschlussfassung

Die Generalversammlung bestellt den Leiter der Abteilung Revision zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2002.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Schneider / Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021902.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.
R. C. Luxembourg B 80.044.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung
der Aktionäre vom 9. April 2003*

Beschlussfassung

Die Generalversammlung bestellt Herrn Klaus Peter Altmeyer, Leiter der Abteilung Revision der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2002.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

Schneider / Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021904.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

(022894.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

KAUPTHING FUND, Fonds Commun de Placement.

*Amendment agreement to the Management Regulations dated June 2003
to the management regulations dated 29 October 1996 and as amended from time to time*

Between:

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A. a société anonyme, with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg («the Management Company») and

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, a Luxembourg Bank under the form of a société anonyme with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg («the Custodian»)

Whereas:

a) Pursuant to the Management Regulations of KAUPTHING FUND, a Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities, a Fonds Commun de placement («the Fund»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The Management Company and the Custodian are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units.

The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

I. Art. 2. The Management Company. Article 2 paragraph 10 has been modified as follows:

Pursuant to an agreement signed between KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A. and KAUPTHING EIGNASTYRING EHF (Kaupthing Asset Management Ehf), KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A. has appointed KAUPTHING EIGNASTYRING EHF (Kaupthing Asset Management Ehf) as Investment Manager of:

Kaupthing Fund - Global Equity Class; Kaupthing Fund - Global Technology Class; Kaupthing Fund - Nordic Growth Class; Kaupthing Fund - Global Growth Class; Kaupthing Fund - Global Value Class; Kaupthing Fund - Global Health Class; Kaupthing Fund - Money Market Class and Kaupthing Fund - Euro Bond Class.

II. Art. 6. The Units. Article 6 has been modified as follows:

Units will only be in the registered form, and no certificate will be issued.

Fractions of units will be issued (up to four decimals).

The units are registered in the Register of Unitholders. Owners of units will be sent a confirmation of registration in the Register of Unitholders.

The Register of unitholders is maintained in Luxembourg by BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

III. Art. 21. The Custodian Bank. Article 21 has been restated as follows:

The Custodian Bank for the Fund is the BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, a public limited company under Luxembourg law with its Registered Office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The Custodian Bank, a member of the Rothschild Group was incorporated on 24 October 1988.

IV. Art. 29. Effective Date. Amendment of the article 29 which shall henceforth read as follows:

These Management Regulations entered into force on 16 September 1996 and amendments thereto were published in the Mémorial on 26 February 1997, 17 April 1997, 20 June 1997, 14 May 1998, on 6 October 1999, on 2 November 1999, on 19 September 2000, on 27 August 2001, on 22 October 2001, on 23 February 2002, 8 March 2002 on 14 June 2002, on 26 July 2002, on 27 August 2002, on 30 December 2002 and on 2nd June 2003.

These amendments to the Management Regulations will enter into force five days following their publication in the Mémorial.

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signatures

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

As custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06139. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025874.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.469.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 mai 2003 à 15.00 heures
au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg*

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividende.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Charles Biederman de son poste d'administrateur le 30 juin 2002. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Marc Hauser le 5 juillet 2002 en remplacement de Monsieur Charles Biederman. L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Marc Hauser comme administrateur pour une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

L'Assemblée approuve la réélection de Messieurs Elio Mantanaro, Alex Schmitt et Camille Paulus dont le mandat arrive à la date de la présente Assemblée. Leur mandat d'une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour le compte de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023988.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

3 M CONSULT S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Armand D'Antonio, agent immobilier, demeurant à L- 4574 Differdange, 18, rue du Parc de Gerlache.
- 2.- Monsieur Fabio Marochi, employé privé, demeurant à Niederkorn.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit:
les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de 3 M CONSULT SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance soit à être gérés par leur location ou par leur remise, gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes

activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange-Nieder Korn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Les cent parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Armand D'Antonio, prénommé, cinquante parts (50).
- 2.- Monsieur Fabio Marochi, prénommé, cinquante parts (50).

Les cent (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des co-propriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2003.

Réunion des associés

Art 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de six cent vingt Euros (620,- Euros).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés pour une durée indéterminée Messieurs Armand D'Antonio et Fabio Marochi, prénommés.

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2.- L'adresse du siège social est établi à L-4601 Differdange-Niederborn, 65A, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D'Antonio, Marochi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2003, vol. 888, fol. 2, case 3. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003.

A. Biel.

(017563.3/203/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2003.

NACAZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE03349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(022958.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

NACAZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 mai 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

conseil d'administration:

MM. Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Pierre Verlainé, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022955.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 85.579.

In the year two thousand and three, on the seventeenth of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of BLACKACRE DENCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46/A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 85.579, incorporated by deed dated on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683 of the May 3, 2002;

and whose Articles of Association have been amended by deed on December 28, 2001, published in the Mémorial C number 751 of May 16, 2002.

The meeting is presided by Mr Adriano Fossati, Lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Paul Van Baarle, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Denzen, private employee, residing Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 30,171 (thirty thousand one hundred seventy one) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1- To change the Company's financial year closing date, from December 31 to January 17.

2- To fix the next closing date year on January 17, 2003.

3- To amend articles 16 and 17 of the articles of association in order to reflect the resolutions to be taken.

4- To appoint Paul van Baarle and Patrick Van Denzen as new Managers of the company as of the date of this document, so that the Board of Managers will finally be composed as follows: Mark Neporent as Manager A, Paul Van Baarle and Patrick Van Denzen as Managers B.

5- To amend article 11 of the articles of association in order to reflect the previous resolution to be taken.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to change the Company's financial year closing date, from December 31 to January 17.

Second resolution

It is decided to fix the closing date for this year, having started on January 1, 2003 to January 17, 2003.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend articles 16 and 17 of the articles of association to read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 18 and closes on January 17.»

«**Art. 17.** Each year as of the 17th of January, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward «the Company».

The remaining terms of article 17 of the articles of association are unchanged.

Fourth resolution

It is decided to appoint Paul Van Baarle and Patrick Van Denzen as new Managers of the company as of the date of this document, so that the Board of Managers will finally be composed as follows: Mark Neporent as manager A, Paul Van Baarle and Patrick Van Denzen as managers B.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the articles of association to read as follows:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers appointed by resolution of partners holding a majority of votes. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one manager A and one manager B. The manager(s) need not to be partner (s). The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one «A» and one «B» members of the board of managers, with the sole exception that any, manager or member, partner of the company is hereby authorized to make any election and to take any necessary or appropriate action in connection therewith to cause the Company to be classified as a partnership or disregarded entity for United States Federal income tax purposes.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme BLACKACRE DENCO, S.à r.l., ayant son siège social à 46/A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.579, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 683 du 3 mai 2002;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 751 du 16 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Mr Adriano Fossati, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 30.171 (trente mille cent soixante et onze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 17 janvier.
- 2.- Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 17 janvier 2003.
- 3.- Modifier les articles 16 et 17 des statuts de sorte à refléter les décisions prises.
- 4.- Nommer Paul Van Baarle et Patrick Van Denzen en tant que nouveaux Managers de la société à partir de la date du présent document, et finalement aboutir à un Conseil d'Administration composé comme suit: Mark Neporent, Manager A, Paul Van Baarle, Manager B and Patrick Van Denzen, Manager B.
- 5.- Modifier l'article 11 des statuts de sorte à refléter la décision précédente.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 17 janvier.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer la date de clôture de cette année au 17 janvier, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2003 se termine le 17 janvier 2003.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'exercice social commence le 18 janvier et se termine le 17 janvier.»

«**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 17 janvier, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la société.»

Le reste de l'article 17 des statuts demeure inchangé.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer Paul Van Baarle et Patrick Van Denzen en qualité de nouveaux gérants à la date de la présente assemblée, en conséquence le conseil de gérance est dorénavant constitué comme suit: Mark Neporent en qualité de gérant A, Paul Van Baarle et Patrick Van Denzen en qualité de gérants B.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un manager A et d'un manager B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un membre «A» et un membre «B» du conseil de gérance, avec la seule exception que n'importe quel gérant ou associé de la société est par la présente autorisé à intervenir dans la prise de toute décision en relation avec la qualification de la société en tant que «Partnership» ou société non assujettis aux impôts sur les revenus des sociétés aux Etats-Unis d'Amérique («United States Federal Income Taxes»).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Fossati, P. Van Baarle, P. Van Denzen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

J. Elvinger.

(017637.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 85.579.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(017640.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 62.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(023274.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 62.709.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2003,

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

- Le mandat de Monsieur M.J.M. Lagesse en tant qu'Administrateur-délégué a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

- Le mandat des administrateurs suivants, Madame L. Robat et Monsieur P.J. Milne, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Le mandat de Commissaire de CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023273.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 52.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(023277.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 52.720.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2003

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

- Le mandat de Monsieur M.J.M. Lagesse en tant qu'Administrateur-délégué a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

- Le mandat des administrateurs suivants, Madame L. Robat et Monsieur P.J. Milne, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Le mandat de Commissaire de CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

- Les activités de la société continuent malgré le fait que les pertes accumulées dépassent 75% du capital.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023275.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

ARAMIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.120.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARAMIS PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 446 du 15 juin 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant à B-Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-cinq (65) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 35.000 en vue de le porter de EUR 65.000,- à EUR 100.000,- par la création de 35 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire majoritaire, par versement en numéraire.

2.- Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) qui sera représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq mille Euros (EUR 65.000,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-), par la création et l'émission de trente-cinq (35) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des trente-cinq (35) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

lequel comparant représenté comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les trente-cinq (35) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans pour prendre fin le 24 mars 2008.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) qui sera représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lentz - A. Uhl - V. Schmickrath - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2003, vol. 424, fol. 17, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2003.

H. Hellinckx.

(017627.3/242/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

ARAMIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2003.

H. Hellinckx.

(017630.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(023564.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

D.R.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 92.449.

L'an deux mille trois, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.R.M. INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 mars 2003, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Boegen, employé privé, demeurant à B-Viville.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nelly Noël, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Nicolas Burnel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Libération intégrale du capital social.

2.- Modification subséquente du premier et deuxième alinéas de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR).

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de seize mille Euro (16.000,- EUR).

L'assemblée décide la libération intégrale de toutes les actions de la société.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de seize mille Euro (16.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à cette décision le premier et le deuxième alinéas de l'article trois des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. 2^{ème} alinéa.** Les actions sont nominatives ou au porteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-P. Boegen, N. Noël, J.-N. Burnel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2003, vol. 424, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017662.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

MPF TWO LIMITED

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.124.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(023591.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

MOUSLER DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 75.791.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sylvain Mousler, gérant de société, demeurant à F-57420 Fey/France, 32, rue du Château d'Eau.

2.- et Monsieur Pierre Redon, employé, demeurant à F-91330 Yerres/France, 24, rue Corneille, non présent, ici représenté par Monsieur Sylvain Mousler, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter

- que la société à responsabilité limitée dénommée MOUSLER DEVELOPPEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 649, du 12 septembre 2000.

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

- que les comparants sont les seuls associés à concurrence respectivement de deux cent cinquante et une (251) parts sociales et de deux cent quarante-neuf (249) parts sociales de la société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2002;

- que l'activité de la société a cessé à partir de cette date et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société, à L-4027 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à six cents Euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Mousler, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 886, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2003.

A. Biel.

(017673.3/203/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 12.635.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour SOCOTEL S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023745.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

PEINTURES HEILES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

H. R. Luxemburg B 93.060.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend drei, den zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Markus Heiles, Maler- und Lakierermeister, wohnhaft zu D54689 Dasburg, Waldstrasse 5,

2. Frau Marie-Jeanne Demulling- Rix, Büroangestellte, wohnhaft zu L-8363 Greisch, 8, rue de l'Eglise.

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung PEINTURES HEILES, S.à r.l.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Maler- und Lakierbetriebes, begreifend die Durchführung von hochwertigen Maler-, Lakierer- und Fassadenarbeiten, im Innen- und Aussenbereich, sowie sämtliche damit zusammenhängende Dienstleistungen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn tausend Euro (EUR 15.000,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Markus Heiles, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
2. Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: einhundertfünfzig Anteile	150

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfzehn tausend Euro (EUR 15.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern werden ernannt für eine unbestimmte Dauer:

a) Zum technischen Geschäftsführer, Herr Markus Heiles, Maler- und Lakierermeister, wohnhaft zu D-54689 Dasburg, Waldstrasse 5,

b) Zum kaufmännischen Geschäftsführer, Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, Büroangestellte, wohnhaft in L-8363 Greisch, 8, rue de l'Eglise,

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Sie können ausserdem Vollmachten an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Heiles, M.-J. Demulling-Rix, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 38, case 10. – Reçu 150 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. April 2003.

P. Bettingen.

(019515.3/202/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GRANDROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.321.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 janvier 2003, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour GRANDROS S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023747.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.163.

In the year two thousand and three on the twenty-seventh day of March.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26, 2003, which shall be annexed hereto.

The prenamed company, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., is the sole partner of TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on February 5, 2003, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the financial year of the company, which shall run from the first of April each year to the thirty first of March the next year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of incorporation and close on the thirty first of March 2003, and subsequent rewording of article 17 of the articles of association of the company.

Then, the sole partner takes the following resolution:

Resolution

The shareholder decides to amend article 17 of the articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 17. The financial year of the company starts on the first day of April and ends on the last day of March of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31st of March 2003.

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (1,000.- €).

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (€ 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.a r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Ici représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2003 laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite société, TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., est l'associé unique de la société TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date 5 février 2003, non encore publié au Mémorial C. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'année sociale qui commence le premier jour d'avril de chaque année et finit le dernier jour de mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 mars 2003, et modification de l'article 17 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Ensuite l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la société:

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 mars 2003.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à mille euros (1.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2003.

P. Bettingen.

(019542.3/202/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.503.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of March.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

THE TIMKEN COMPANY, a company organised under the laws of the State of Ohio in the United States of America, with registered office at 1835 Dueber avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA, represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Ohio, on March 26, 2003, which shall be annexed hereto.

The prenamed company, THE TIMKEN COMPANY, is the sole partner of TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on February 5, 2003, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the financial year of the company, which shall run from the first of April each year to the thirty first of March the next year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of incorporation and close on the thirty first of March 2003, and subsequent rewording of article 17 of the articles of association of the company.

Then, the sole partner takes the following resolution:

Resolution

The shareholder decides to amend article 17 of the articles of incorporation, which now reads as follows:

Art. 17. The financial year of the company starts on the first day of April and ends on the last day of March of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31st of March 2003.

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (1,000.- €).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

THE TIMKEN COMPANY, une société organisée sous le droit de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1835 Dueber avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA;

Ici représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, domicilié professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Ohio le 26 mars 2003 laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite société, THE TIMKEN COMPANY, est l'associée unique de la société TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date 5 février 2003, non encore publié au publié au Mémorial C. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit Modification de l'année sociale qui commence le premier jour d'avril de chaque année et finit le dernier jour de mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 mars 2003, et modification de l'article 17 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ensuite l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la société:

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 mars 2003.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à mille euros (1.000,-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2003.

P. Bettingen.

(019544.3/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pconnect, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 12, avenue Salentyne.

— STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Luis Antonio Da Silva Marinho, employé, demeurant à L-3254 Bettembourg, 160, route de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de matériel électrique, électronique, de composants et d'accessoires.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Pconnect, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cents soixante-dix Euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée

Monsieur Luis Antonio Da Silva Marinheiro, prénommé.

2.- La société sera valablement engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-9080 Ettelbruck, 12, avenue Salentiny.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Marinheiro., Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2003, vol. 888, fol. 6, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2003.

A. Biel.

(900939.3/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2003.

METALCONCEPT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 8, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 93.075.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Chiariello, directeur technique, demeurant à F-57120 Rombas, 7, rue Emile Zola,
- 2.- Madame Jacqueline Stieg, vendeuse, veuve de Monsieur Luc Scherer, demeurant à F-57120 Rombas, 5, rue de l'Usine,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METALCONCEPT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société,

laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations de négoce de produits issus de la transformation des métaux et de soudure, toutes opérations de sous-traitance et de prestations de services y relatifs, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura également pour objet l'exploitation d'une entreprise de transformation des métaux et de soudure, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que l'importation et l'exportation de ces mêmes produits.

La société aura en outre pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location et la mise en valeur de tout immeuble tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également exercer toute activité connexe, subsidiaire, complémentaire, nécessaire à la réalisation de son objet social.

En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et mener toute opération qui lui semble utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme d'option d'achat et de toute autre manière, tout titre de brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement faire mettre en valeur les affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur François Chiariello, prénommé, neuf cents actions	900
2.- Madame Jacqueline Stieg, prénommée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur François Chiariello, directeur technique, demeurant à F-57120 Rombas, 7, rue Emile Zola,
- b) Madame Jacqueline Stieg, vendeuse, demeurant à F-57120 Rombas, 5, rue de l'Usine,
- c) Monsieur Christophe Scherer, manager commercial, demeurant à F-57120 Rombas, 5, rue de l'Usine.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A., société anonyme, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur François Chiariello, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-1636 Luxembourg, 8, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chiariello, J. Stieg, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 35, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

E. Schlessler.

(019788.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.307.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour DFL S.A., Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(023579.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme.
(anc. RESSORDI S.A.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.367.

The balance sheet and profit and loss account as at December 30, 2001, recorded in Luxembourg, on May 16, 2003, ref. LSO-AE03130, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 21, 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 20, 2003.

For KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Director

(023565.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

TEXACO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 4.427.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 14 mars 2003

A l'unanimité le Conseil d'Administration nomme pour une période d'un an, venant à échéance à la date de la prochaine Assemblée Générale ordinaire, Monsieur Michel Doyen, rue du Forestier 12, B-1410 Waterloo, en qualité de président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué, sous sa seule signature et avec pouvoir de substitution.

TEXACO LUXEMBOURG S.A.

R. De Pauw / M. Doyen

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023320.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

NATURAL PHARMACEUTICAL PRODUCTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 72.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(023279.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

NATURAL PHARMACEUTICAL PRODUCTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 72.604.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2003,

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

- Le mandat de Monsieur M.J.M. Lagesse en tant qu'Administrateur-délégué a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

- Le mandat des administrateurs suivants, Madame L. Robat et Monsieur P.J. Milne, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Le mandat de Commissaire de CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023278.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

ROHL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 93.451.

STATUTS

L'an deux mil trois, le huit avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LINISI, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange 5, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Diekirch sous le numéro B 4.081, ici représentée par Monsieur Robert Wayaffe, gérant, résidant à B-4970 Stavelot, 47, Hameau de Neuville, déclarant agir en sa qualité de gérant de la société ayant les pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

2) La société HAURIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Diekirch sous le numéro B 5.512, ici représentée par Monsieur Guy Laffalize, gérant, résidant à B-4190 Xhoris, 14, rue Pierreux, déclarant agir en sa qualité de gérant de la société ayant les pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

3) Monsieur Denis Albert Gustave Rozet, entrepreneur de constructions, né à Sainte-Cécile (Belgique) le 24 septembre 1965, résidant B-6700 Arlon, 8, rue des Essarts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ROHL IMMO, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Ettelbrück.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, le développement, le financement, la mise en valeur, la promotion et l'exploitation d'immeubles et de terrains aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut exécuter, promouvoir et développer ces activités directement ou comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prêter tous services connexes ou complémentaires aux dites activités ou de nature à favoriser la réalisation et le développement de son objet social.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social; ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra participer à des sociétés ayant un objet ayant un objet similaire par voie d'apport, de fusion, de cession ou de participation ou de toute autre manière. Elle poursuivra son objet tant au Grand-duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) La Société LINISI, S.à r.l., prénommée	125 parts
2) La Société HAURIS, S.à r.l., prénommée	125 parts
3) M. Denis Rozet, prénommé	254 parts
Total:	504 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés pourra décider que la société sera engagée par la signature collective de tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'un gérant technique et de deux gérants administratifs.

2) Est nommé gérant technique: Monsieur Denis Albert Gustave Rozet, entrepreneur de constructions, né à Sainte-Cécile (Belgique) le 24 septembre 1965, résidant B-6700 Arlon, 8, rue des Essarts.

3) Sont nommés gérants administratifs:

- Monsieur Robert Roger Colette Elisabeth Ghislain Wayaffe, gérant, né à Verviers (Belgique) le 22 mars 1955, résidant à B-4970 Stavelot, 47, Hameau de Neuville et

- Monsieur Guy Alphonse Victor Ghislain Laffalze, gérant, né à Sprimont (Belgique) le 22 mars 1951, résidant à B-4190 Xhoris, 14, rue Pierreux.

4) Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature collective de tous les membres du conseil de gérance.

5) L'adresse de la Société est fixée à L-9070 Ettelbrück, 5, place de la Résistance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Wayaffe, G. Laffalze, D.A.G. Rozet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 39, case 9. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

G. Lecuit.

(901163.4/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2003.

NORA INTERNATIONAL LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.649.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 5 mai 2003

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023323.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

HELLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 65.990.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 28 mars 2003

- la démission de Monsieur Rory C. Kerr, administrateur, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur John B. Mills, directeur, est nommé administrateur en remplacement avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023326.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

EUFU-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

In the year two thousand and three, on the tenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held the Ordinary General Meeting of the shareholders of EUFU-CASH, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 32.164, incorporated by deed dated on the 28th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 17th of January 1990.

The meeting is presided by Mr Claude Bettendorff, Attaché de Direction at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jeff Schmit, Attaché de Direction at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing in Itzig.

The meeting elects as scrutineer Ms Ana Paula Sousa, Attachée de Direction at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present ordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C of the 21st of March 2003 and the 1st of April 2003;
 - in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 21st of March 2003 and the 1st of April 2003;
- as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 16,867 (sixteen thousand eight hundred sixty-seven) shares, currently issued, 510 (five hundred and ten) shares are present or duly represented at the present ordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Review of the Report of the Board of Directors and the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002.
- 2) Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002; profit/loss allocation.
- 3) Discharge to the Board of Directors.
- 4) Statutory appointments.
- 5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting declares that it has taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the exercise closed on December 31st, 2002, of which it has been given lecture.

Second resolution

The meeting approves the statements of accounts concerning the 2002 business year as presented as well as the profit allocation proposed by the Board of Directors:

- net asset value as at 31.12.2002: 19,660,216.77 EUR
- net realized profit as at 31.12.2002: 1,003,693.66 EUR.

Adopting the proposal of the Board of Directors, the meeting declares:

- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the capitalization shares (class A shares) at the profit of the holders of class A shares;
- to distribute the part of the amount which might be distributed concerning the distribution shares (class B shares) in form of a dividend of EUR 30.00 against presentation of coupon nr 13 from April 29, 2003 on; the rest being reinvested.

Third resolution

The meeting gives entire discharge to the Directors concerning the execution of their mandate during the 2002 business year.

Fourth resolution

The meeting notes that during the General Shareholders' Meeting of April 11, 2002, the term of the Directors was fixed for one year i.e. it ends at this General Shareholders' Meeting.

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of 1 year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2004.

The Meeting notes:

- the change of the permanent representative of CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Mr Thierry Mirande replaced Mr Philippe Mottura, with effect from October 11, 2002;
- the change of the permanent representative of EPTAFUND S.p.A.: Mr Alberto Ciucci replaces Mr Marco Bolgiani;
- the change of the permanent representative of SWISSCA HOLDING S.A.: Mr Gérard Fischer replaces Mr Stefan Bichsel.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, represented by Mr Thierry Mirande, chairman;
- Caisse des Dépôts et Consignations, represented by Mr Pierre Lacombe;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, represented by Mr Thomas Reiland;
- EPTAFUND S.p.A., represented by Mr Alberto Ciucci;
- FORTIS BANQUE S.A., represented by Mr Freddy Van den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., represented by Mr Gérard Fischer.

The meeting decides to renew the mandates of Mr Camille Thommes from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg and Mr Norbert Nickels from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, as «managers for current business» until the General Shareholders' Meeting to be held in 2004.

The meeting decides to renew the mandate of ERNST&YOUNG S.A. as the Auditor of the SICAV, for the revision of the exercise closing on December 31st, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFI-CASH, ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 32.164, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 17 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ana Paula Sousa, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 21 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003;
 - dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 21 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003;
- comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 16.867 (seize mille huit cent soixante-sept) actions, actuellement émises, 510 (cinq cent dix) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale ordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2002.
- 2) Approbation du Bilan et du compte des pertes et profits au 31 décembre 2002; affectation des résultats.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend note du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2002 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

- actifs nets au 31.12.2002: 19.660.216,77 EUR
- bénéfice net réalisé au 31.12.2002: 1.003.693,66 EUR.

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;
- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 30,00 EUR contre remise du coupon No 13 à partir du 29 avril 2002, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2002 a fixé les mandats des administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à cette Assemblée.

L'Assemblée décide de fixer les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2004.

L'Assemblée constate:

- le changement du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Monsieur Thierry Mirande a remplacé Monsieur Philippe Mottura avec effet au 11 octobre 2002;
- le changement du représentant permanent de EPTAFUND S.p.A.: Monsieur Alberto Ciucci remplace Monsieur Marco Bolgiani;
- le changement du représentant permanent de SWISSCA HOLDING S.A.: Monsieur Gérard Fischer remplace Monsieur Stefan Bichsel.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Thierry Mirande, président;
- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par M. Pierre Lacombe;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, représentée par M. Thomas Reiland;
- EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Alberto Ciucci;
- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., représentée par M. Gérard Fischer.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de M. Camille Thommes de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, et de M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «managers for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant qu'auditeur de la SICAV pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

EUFİ-CASH EURO

Statement of operations and other changes in net assets
from 1st January 2002 to 31st December 2002
(in EUR)

<i>Income</i>	
Interest on bonds and other debt securities, net	965,123.28
Interest on bank accounts	1,852.38
Other income	1,025.00
Total income	968,000.66
<i>Expenses</i>	
Advisory fees	1,950.58
Management fees	39,011.58
Custodian fees	13,654.06
Banking charges and other fees	10,022.07
Central administration costs	43,436.94
Audit and supervisory fees	3,920.00
Other administration costs	66,693.30
Subscription duty («taxe d'abonnement»)	9,733.53
Interest paid on bank accounts	6,647.67
Other expenses	683.75
Total expenses	195,753.48
Net Investment Income	772,247.18
<i>Net realised gain/(loss)</i>	
- on portfolio	207,861.54
- on financial instruments	24,920.00
- on foreign exchange	- 1,335.06
Realised result	1,003,693.66
<i>Net variation of the unrealised gain/(loss)</i>	
- on portfolio	- 122,636.18
- on financial instruments	50,320.00
<i>Result of operations</i>	931,377.48
Dividends paid	- 381,150.00
Subscriptions	2,631,981.90
Redemptions	- 2,316,701.94
Total change in net assets	865,507.44
Total net assets at the beginning of the year	18,794,709.33
Total net assets at the end of the year	19,660,216.77
Ne varietur.	Signatures.

Statement of net assets
as at 31st December 2002
(in EUR)

<i>Assets</i>	
Securities' portfolio at market value	19,078,803.05
Deposits on future contracts	18,000.00
Cash at banks	19,250.88
Other liquid assets	98,601.06
Receivable on issues of shares	4,748.15
Income receivable on portfolio	610,301.24
Interest receivable on bank accounts	159.29
Unrealised gain on future contracts	22,150.00
Prepaid expenses	3,125.00
Total assets	19,855,138.67
<i>Liabilities</i>	
Bank liabilities	129,252.22

Payable on redemptions of shares	23,845.93
Expenses payable	41,823.75
Total liabilities	<u>194,921.90</u>
Net assets at the end of the year	19,660,216.77
Capitalisation shares outstanding	3,309
Net asset value per capitalisation share	2,018.71
Distribution shares outstanding	13,673
Net asset value per distribution share	949.34

Ne varietur.

Signatures.

Signé: C. Bettendorff, J. Schmit, A. Sousa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

J. Elvinger.

(023914.3/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.186.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signatures.

(023557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.186.

*Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office
on Wednesday April 30, 2003 at 2.00 p.m.*

Resolution 5

«The General Meeting resolves to ratify the nomination of Mr Stephan Heitz as Director of the Company in replacement of Mr Dominique Morax who resigned on September 30, 2002.

The General Meeting decides not to replace Mr Fred Siegrist who resigned on October 15, 2002 and Mr Thomas McIntosch who resigned as from today.

The General Meeting resolves to re-elect the Directors being Messrs Michel Cattaneo, Patrick Schols, Markus Fuchs and Stephan Heitz for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2004. The number of directors is reduced to 4.»

Resolution 6

«The General Meeting resolves to re-elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as Auditor of the Fund for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2004.»

Certified copy

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023560.3/1176/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

DOT COM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.398.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE04022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour DOT COM CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(023800.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 79.355.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxembourg, am 16. Mai 2003, Zeichen LSO-AE03136, wurde beim Handelsregister von Luxembourg hinterlegt, am 20. Mai 2003.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Mai 2003.

Für SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft

M.-J. Reyter

Verwaltungsratsmitglied

(023567.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

INTERSTEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.434.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour INTERSTEK S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateurs

Signatures

(023569.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

ADVISORS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.871.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour ADVISORS S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(023571.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

BELLUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.165.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 janvier 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Lors de cette même Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 janvier 2003, le mandat de l'administrateur:

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour BELLUNA S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023746.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.536.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding

C. Speecke

Administrateur

(023572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour PRIMET (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding

C. Speecke

Administrateur

(023573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

PREFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.007.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour PREFIN S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(023576.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

ARROWFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.909.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2003

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur René Faltz, avocat-avoué, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;
- Monsieur Tom Felgen, avocat-avoué, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;
- Monsieur Frank Provost, directeur de société, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023806.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.478.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour EUROPEAN SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(023578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.038.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour FEVAG S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(023581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

ALICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 57.653.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2003 a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean Raymond Marquillie;

- IMACORP S.A.;

- IMACORP BUSINESS S.A.;

ont été révoqués avec effet immédiat.

Ont été nommés nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Münsbach;

- Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette.

2. La S.à r.l. LUXREVISION avec siège social à Luxembourg a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Frank Marquillie et ce pour une durée de 6 ans.

3. Le siège social a été transféré du 32, rue JP Brasseur à L-1258 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

ALICE HOLDING S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023826.3/664/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 37.186.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2003 a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Raymond Marquillie;

IMACORP S.A.;

ont été révoqués avec effet immédiat.

Ont été nommés nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Münsbach.

D'autre part, le mandat d'administrateur de Monsieur René Cusson a été reconduit pour une durée de 6 ans.

2. La S.à r.l. LUXREVISION avec siège social à Luxembourg a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Frank Marquillie et ce pour une durée de 6 ans.

3. Le siège social a été transféré du 32, rue JP Brasseur à L-1258 Luxembourg au 6-12 rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

CARINS S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023830.3/664/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

IMG INTERNATIONAL MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.901.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03197, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour IMG INTERNATIONAL MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme Holding

R. Brand

Administrateur

(023582.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

POMOR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Share capital: EUR 225,000.-.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.836.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002, recorded in Luxembourg, on May 16, 2003, ref. LSO-AE03202, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 21, 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 20, 2003.

For POMOR EUROPE, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Manager

Signatures

(023583.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

GADUS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 225,000.-.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.835.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002, recorded in Luxembourg, on May 16, 2003, ref. LSO-AE03204, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 21, 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 20, 2003.

For GADUS EUROPE, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Manager

Signatures

(023584.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H R. Luxemburg B 83.256.

Mitteilung an die Anteilhaber des HPM INVEST SICAV - RV Golden Dynamic Plus

Die Anteilhaber werden hiermit unterrichtet, dass für den Teilfonds HPM INVEST SICAV - RV Golden Dynamic Plus folgende Änderungen vorgenommen werden:

1. Die Anlagepolitik des Teilfonds wird in dem Kapitel «Die Teilfonds im Überblick» wie folgt geändert:

Im ersten Satz des dritten Absatzes wird der Zusatz «weltweit» eingefügt, so dass die Anlage des Teilfonds nunmehr überwiegend weltweit in Wertpapieren nach Artikel 40, 1 erfolgt.

Im sechsten Absatz der Anlagepolitik werden die ersten vier Sätze der Anlagebeschränkung im Zusammenhang mit Schwellenländern ersatzlos gestrichen.

Den Anteilhabern des Teilfonds, die mit den vorbezeichneten Änderungen nicht einverstanden sind, wird hiermit das Recht eingeräumt, ihre Anteile an dem Teilfonds bis zum 1. Juli 2003 zum Anteilwert zurückzugeben.

Luxembourg, den 2. Juni 2003.

HPM INVEST SICAV

Der Verwaltungsrat

(02936/755/19)

MSCI WORLD ACTIVE OPEN, Fonds Commun de Placement.*Notice of liquidation*

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Management Company»), acting as management company to the Fund has decided, with the approval of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., acting as custodian to the Fund, to put the Fund into liquidation as of 15th July, 2003, because of a continuous reduction of the size of the Fund. Unitholders may request the repurchase of their units free of charge until 10.00 a.m. (Luxembourg time) on 14th July, 2003.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the unitholders in proportion to the number of units held by each of them, to the extent possible before the end of the third quarter of 2003.

The undersigned Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

(02942/755/15)

The Board of Directors of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

JAPAN PACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 18 juin 2003 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Révocation du mandat du Secrétaire Général.
5. Démission de la Financière et Immobilière et de la Caisse de Dépôts et Consignations.
6. Changement dans la composition du Conseil d'Administration.
7. Réélection du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
8. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le 10 juin 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02944/755/25)

Le Conseil d'Administration.

ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.520.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002, recorded in Luxembourg, on May 16, 2003, ref. LSO-AE03206, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May, 21 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 20, 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(023585.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

PRIAPEIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.670.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02939/817/17)

Le Conseil d'Administration.

NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.779.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02940/817/18)

Le Conseil d'Administration.

C.T.B.R. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;

3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02941/817/18)

Le Conseil d'Administration.

AZULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02945/817/18)

Le Conseil d'Administration.

DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.992.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 24 juin 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02947/802/17)

Le Conseil d'Administration.

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 24 juin 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02948/802/17)

Le Conseil d'Administration.

FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 juin 2003 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du Commissaire.
5. Divers.

I (02222/660/15)

Le Conseil d'Administration.

TADORNE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.886.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 25 juin 2003 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02937/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.
R. C. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social, vendredi le 20 juin 2003 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice;
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Questions diverses.

I (02943/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.838.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui se tiendra au siège social de la Société, le jeudi 19 juin 2003, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver l'état du patrimoine et le résultat des opérations et des variations de la valeur nette d'inventaire au 28 février 2003.
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 28 février 2003.
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 28 février 2003.

IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 28 février 2003.

V. Nominations statutaires.

VI. Divers.

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés; toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social, (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / Administration SOCGEN INTERNATIONAL SICAV TITR/JUR), le 11 juin 2003 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix; ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège de la Société). Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard 5 jours avant l'Assemblée, soit le mardi 11 juin 2003.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

I (02946/045/31)

Le Conseil d'Administration.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.583.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02938/817/18)

Le Conseil d'Administration.

BLUE CHIP SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.119.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Wednesday, June 25, 2003 at 5.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 28, 2003
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company.

I (02955/584/21)

The Board of Directors.

J.C. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.183.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 24 juin 2003 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02949/802/17)

Le Conseil d'Administration.

B.D.S. S.A., BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 39.984.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 7 juillet 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (02954A/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ARCALIA INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.380.

As per Articles 10 and 11 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

on June 13, 2003 at 3.30 p.m. at the registered office of the SICAV with the following agenda:

Agenda:

1. Amendments of the Articles of Association as follows:
The Board of Directors has decided to introduce various new possibilities such as, among others, issuing new categories of shares within a class of shares, contribution in kind for subscriptions and redemptions, issuing fraction registered shares up to three decimals, proceeding to a merger of classes or categories of shares within the SICAV and entitlement for the Board of Directors to proceed to the split and reverse split of the shares of the SICAV.
2. Miscellaneous.

The new Articles of Association, on which a resolution has to be passed, are available for inspection, as of now, at the registered office of the SICAV.

The decisions of the Extraordinary General Meeting will be made, with respect to Item 1, by a 2/3 majority of the present or represented and voting shareholders, provided that at least 50% of the share capital is present or represented.

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented as per Article 10 of the Articles of Association by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

II (02686/755/25)

The Board of Directors.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 47.662.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 juin 2003 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (02219/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

E.F.I. EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.875.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8 boulevard Joseph II, le 16 juin 2003 à 13.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (02548/000/16)

SMALL CAP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.326.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du commissaire aux comptes;
7. divers.

II (02674/817/18)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 28 des statuts de la sicav qui se lira désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à un volume ne permettant plus une gestion efficace.
- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la société d'investissement peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans déduction d'une commission de rachat.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale, à tout moment, la fermeture d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions, soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus (Article 28, paragraphe 1) dans le cadre d'une liquidation, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment ou de faire l'apport des actifs (et du passif) du compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ou régis par d'autres droits mais, dans ce cas, avec l'accord de tous les actionnaires du compartiment concerné. La décision sera publiée à l'initiative de la Société. La publication contiendra des informations sur le nouveau compartiment ou l'organisme de placement collectif concerné et sera effectuée un mois avant la fusion de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat, le cas échéant sans frais de rachat, avant toute prise d'effet des transactions. A l'expiration de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité. En cas de fusion avec un Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de la fusion.

La décision de fusionner un compartiment dans les circonstances et suivant la manière décrite dans les paragraphes précédents peut également être prise dans une assemblée des actionnaires du compartiment devant être fusionné où aucun quorum de présence est exigé et où la décision de fusionner doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque catégorie/sous-catégorie sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie/sous-catégorie en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie/sous-catégorie.»

2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 12 juin 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (02528/755/51)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.385.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CAPITAL MULTI STRATEGIES à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02715/755/21)

Le Conseil d'Administration.

28656

OLDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 12.276.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, le 10 juin 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (02684/512/16)

ACHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.384.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02690/812/18)

Le Conseil d'Administration.

NATIONWIDE GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.629.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on June 10, 2003 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at March 31, 2003; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (02727/755/19)

The Board of Directors.
